



ALFA  
CENTRE-VAL DE LOIRE



## Veille informative pour la conférence de rédaction du 15 mai 2024

### Alternance

[Suppression de l'aide exceptionnelle aux employeurs de salariés en contrat de professionnalisation](#) : Le décret (n° 2024-592) actant la suppression de l'aide exceptionnelle de 6.000 euros pour l'embauche de salariés en contrat de professionnalisation a été publié samedi 28 avril 2024. Entré en vigueur dès le 28 avril, il concerne les contrats conclus à compter du 1er mai 2024. Cette aide exceptionnelle avait été instaurée en 2020 pendant la crise sanitaire. Elle avait depuis été reconduite, notamment par un décret du 29 décembre 2023 qui prévoyait un terme au 31 décembre prochain. La suppression prématurée de cette aide s'inscrit donc dans un contexte d'économies budgétaires demandées par Bercy au ministère du Travail dès février dernier.

### Illettrisme

["L'ampleur du recul de l'illettrisme est une surprise" \(Christian Janin, ANLCI\)](#) : 1 400 000 personnes, soit 4 % des 18-64 ans, c'est le nombre de personnes en situation d'illettrisme selon l'enquête Insee révélée récemment. Soit un recul de 3 points par rapport à l'enquête de 2011, qui réjouit autant qu'il surprend l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

### Offre formation

[Les prérogatives de contrôle des financeurs se renforcent](#) : Pointée du doigt sur les marchés de l'apprentissage et du CPF, la qualité de la formation devient un sujet prioritaire pour le ministère du Travail. Première pierre d'une structuration des politiques de contrôles, un décret paru fin 2023 donne davantage de pouvoir aux financeurs, ouvre la voie à la mutualisation et au partage d'informations.

### Politique emploi

[Les intentions de recrutement ralentissent en 2024](#) : Les entreprises vont réduire leurs recrutements en 2024, selon l'enquête Besoins en main d'œuvre de France Travail. L'établissement public veut intensifier ses efforts d'accompagnement des employeurs pour alléger des difficultés de recrutement qui restent élevées.